

VERS UNE IMPLANTATION RÉUSSIE

ANNEXE 6 : INFO/SANCTION

- 2018-2019
- 2017-2018
- 2016-2017
- 2015-2016

JANVIER 2019

Numéro :

18-19-02	Report de la date de fermeture des codes de cours de chimie et physique.
18-19-03	Nouveaux codes de cours en mathématique de la 4 ^e secondaire.
18-19-04	Nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada.
18-19-05	Nouveau programme de science et technologie.
18-19-06	Fermeture de codes de cours.
18-19-07	Reconnaissance des acquis et des compétences en langue seconde.
18-19-08	Retrait d'une épreuve ministérielle en anglais, langue seconde.
18-19-10	Retrait d'un prototype d'épreuve en francisation.
18-19-14	Épreuves ministérielles administrées dans le cadre de la formation à distance.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 18-19-02

OBJET : REPORT DE LA DATE DE FERMETURE DES CODES DE COURS DE
CHIMIE ET DE PHYSIQUE

MESSAGE

Veuillez prendre note qu'à la suite d'une décision ministérielle, la fermeture des codes de cours de chimie et de physique des programmes de l'ancien curriculum de la formation générale des adultes a été reportée au 30 juin 2019.

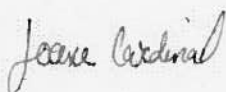
Jusqu'à cette date, la transmission de résultats sera donc possible pour les cours suivants :

Chimie

CHI/CHE- 5041-2
CHI/CHE- 5042-2
CHI/CHE- 5043-2

Physique

PHY/PHS - 5041-2
PHY/PHS - 5042-2
PHY/PHS - 5043-2



Directrice de la sanction des études

Date : 2018-08-03

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 18-19-03

OBJET : NOUVEAUX CODES DE COURS EN MATHÉMATIQUE DE LA 4^E SECONDAIRE

MESSAGE

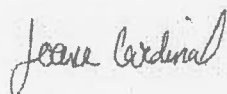
Veuillez prendre note que les codes des cours de mathématique des séquences Technico-sciences et Sciences naturelles de la 4^e secondaire seront changés, et ce, en raison de contraintes informatiques relatives aux liens de non-cumulativité.

Comme l'indique le tableau suivant, les codes présentement utilisés seront fermés le 30 août 2018 et en remplacement de ceux-ci, de nouveaux codes seront ouverts le 31 août 2018.

Séquences	Codes initiaux fermés le 30 août 2018	Codes corrigés ouverts le 31 août 2018
Technico-sciences 4 ^e sec. (TS IV)	MAT/MTH-4161-2	MAT/MTH-4261-2
	MAT/MTH-4162-2	MAT/MTH-4262-2
	MAT/MTH-4163-2	MAT/MTH-4263-2
Sciences naturelles 4 ^e sec. (SN IV)	MAT/MTH-4171-2	MAT/MTH-4271-2
	MAT/MTH-4172-2	MAT/MTH-4272-2
	MAT/MTH-4173-2	MAT/MTH-4273-2

Précisons qu'aucun changement n'a été apporté au contenu de ces cours, ni aux épreuves qui ont été envoyées aux responsables de la sanction des études des organismes scolaires.

Ces épreuves pourront donc continuer à être administrées après le 30 août 2018, même si les codes initiaux y apparaissent. Toutefois, les codes corrigés devront être utilisés pour la transmission des résultats obtenus à partir du 31 août 2018.



Directrice de la sanction des études

Date : 2018-08-03



FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 18-19-04

OBJET : NOUVEAU PROGRAMME D'HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA

MESSAGE

Depuis le 1^{er} juillet 2018, les élèves de la Formation générale des adultes (FGA) peuvent s'inscrire aux cours du nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada de la formation de base diversifiée.

Les contenus de ces cours sont très semblables à ceux offerts à la Formation générale des jeunes (FGJ). Toutefois, la structure des programmes d'études n'est pas la même dans les deux secteurs. À la FGJ, le programme comprend deux cours : le premier est offert en 3^e secondaire et le second, en 4^e secondaire. À la FGA, le programme d'histoire du Québec et du Canada comporte quatre cours qui sont tous offerts en 4^e secondaire :

HIG/HSG-4101-2

HIG/HSG-4102-2

HIS/HST-4103-2

HIS/HST-4104-2

Dans les deux premiers cours (ceux dont le code débute par HIG ou par HSG), on retrouve les contenus du cours de la 3^e secondaire de la FGJ. La réussite des cours HIG/HSG-4101-2 et HIG/HSG-4102-2 permet d'accumuler **quatre unités de matières optionnelles**, pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES).

Dans les deux derniers cours (ceux dont le code débute par HIS ou par HST), on retrouve les contenus du cours de la 4^e secondaire de la FGJ. La réussite des cours HIS/HST-4103-2 et HIS/HST-4104-2 procure **quatre unités pouvant satisfaire à l'exigence du domaine de l'univers social (USO)**, pour l'obtention du DES.

Équivalence

Les personnes qui s'inscrivent à la FGA et qui ont réussi le cours d'histoire du Québec et du Canada offert en 3^e secondaire à la FGJ ont droit à l'attribution de quatre unités de matières optionnelles de la 4^e secondaire. Pour ce faire, deux codes d'équivalence ont été spécialement créés dans le système Charlemagne : HIG-404 pour le secteur francophone et HSG-404 pour le secteur anglophone.

Lorsque l'élève présente un bulletin scolaire sur lequel apparaît la réussite du cours 085304 ou de sa version précédente 087324, l'organisme scolaire doit transmettre le résultat EQU en utilisant le code HIG-404. Quand l'élève présente un bulletin scolaire témoignant de la réussite du cours 585304 ou de sa version précédente 587324, le code HSG-404 doit être utilisé pour la transmission du résultat EQU.

Les cours 085304, 087324, 585304 et 587324 sont les seuls dont la réussite permet l'attribution de l'équivalence HIG-404 ou HSG-404. Les contenus des autres cours d'histoire qui ont été offerts en 3^e secondaire à la FGJ ne sont pas assez semblables à ceux des cours du nouveau programme de la FGA pour être considérés comme étant équivalents. Le formulaire joint en annexe doit être rempli, signé et conservé dans le dossier de l'élève pour qui une équivalence a été transmise. De plus, une copie de son bulletin scolaire de la 3^e secondaire doit accompagner ce formulaire.

Josée Cardinal

Directrice de la sanction des études

Date : 2018-08-03

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA – UNITÉS ADMISES EN ÉQUIVALENCE

Identification de l'élève	
Nom : _____	
Prénom : _____	
Code permanent : _____	
Bulletin scolaire de la 3 ^e secondaire	
Date d'émission du bulletin scolaire : _____	
Code du cours réussi	Code d'équivalence à transmettre
085304 ☐	HIG-404 ☐
087324 ☐	
585304 ☐	HSG-404 ☐
587324 ☐	
Autorisation	
J'autorise l'attribution de cette équivalence.	
Responsable de la sanction des études _____	Date _____

Le bulletin scolaire de l'élève doit être joint à ce formulaire

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 18-19-05

OBJET : NOUVEAU PROGRAMME DE SCIENCE ET TECHNOLOGIE

MESSAGE

Le nouveau programme de science et technologie de la Formation générale des adultes (FGA) comporte six cours offerts en 4^e secondaire :

SCG/TSG-4059-2
SCG/TSG-4060-2
SCT/TSC-4061-2
SCT/TSC-4062-2
SCT/TSC-4063-2
SCT/TSC-4064-2

Dans les deux premiers cours (ceux dont le code débute par SCG ou par TSG), on retrouve des contenus similaires à ceux des cours *Science et technologie* et *Applications technologiques et scientifiques* offerts en 3^e secondaire à la FGJ. La réussite des cours SCG/TSG-4059-2 et SCG/TSG-4060-2 permet d'accumuler quatre unités de matières optionnelles, pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES).

Dans les quatre autres cours (ceux dont le code débute par SCT ou par TSC), on retrouve des contenus similaires à ceux des cours de la 4^e secondaire de la FGJ. La réussite des cours SCT/TSC-4061-2, SCT/TSC-4062-2, SCT/TSC-4063-2 et SCT/TSC-4064-2 procure des unités pouvant satisfaire à l'exigence du domaine de la mathématique, de la science et de la technologie (MST), pour l'obtention du DES.

Le tableau de la page suivante indique les cours à suivre pour compléter les différents parcours du programme de science et technologie de la FGA.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

4^e secondaire

Science générale

SCG/TSG-4059-2

SCG/TSG-4060-2



Science et technologie (ST)

SCT/TSC-4061-2

SCT/TSC-4062-2

Applications technologiques et scientifiques (ATS)

SCT/TSC-4061-2

SCT/TSC-4062-2

SCT/TSC-4063-2



Science et technologie de l'environnement (STE)

SCT/TSC-4063-2

SCT/TSC-4064-2



Science et environnement (SE)

SCT/TSC-4064-2

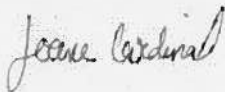
Équivalence

Les personnes qui s'inscrivent à la FGA et qui ont réussi un des deux cours de science et technologie offerts en 3^e secondaire à la FGJ ont droit à l'attribution de quatre unités de matières optionnelles de la 4^e secondaire. Pour ce faire, deux codes d'équivalence ont été spécialement créés dans le système Charlemagne : SCG-404 pour le secteur francophone et TSG-404 pour le secteur anglophone.

Lorsque l'élève présente un bulletin scolaire sur lequel apparaît la réussite du cours 055306 ou du cours 057306, l'organisme scolaire doit transmettre le résultat EQU en utilisant le code SCG-404. Quand l'élève présente un bulletin scolaire témoignant de la réussite du cours 555306 ou du cours 557306, le code TSG-404 doit être utilisé pour la transmission du résultat EQU.

Les cours 055306, 057306, 555306 et 557306 sont les seuls dont la réussite permet l'attribution de l'équivalence SCG-404 ou TSG-404. Les contenus des autres cours de science qui ont été offerts en 3^e secondaire à la FGJ ne sont pas assez semblables à ceux des cours du nouveau programme de la FGA pour être considérés comme étant équivalents.

Le formulaire joint en annexe doit être rempli, signé et conservé dans le dossier de l'élève pour qui une équivalence a été transmise. De plus, une copie de son bulletin scolaire de la 3^e secondaire doit accompagner ce formulaire.



Directrice de la sanction des études

Date : 2018-08-03

Pour recevoir les Info/Sanction par courriel, transmettez vos coordonnées à l'adresse suivante : sanction.dse@education.gouv.qc.ca

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

SCIENCE ET TECHNOLOGIE – UNITÉS ADMISES EN ÉQUIVALENCE

Identification de l'élève	
Nom : _____	
Prénom : _____	
Code permanent : _____	
Bulletin scolaire de la 3 ^e secondaire	
Date d'émission du bulletin scolaire : _____	
Code du cours réussi	Code d'équivalence à transmettre
055306 ☐	SCG-404 ☐
057306 ☐	
555306 ☐	TSG-404 ☐
557306 ☐	
Autorisation	
J'autorise l'attribution de cette équivalence.	
Responsable de la sanction des études	Date

Le bulletin scolaire de l'élève doit être joint à ce formulaire

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 18-19-06

OBJET : FERMETURE DE CODES DE COURS

MESSAGE

Veuillez prendre note que les codes de cours suivants seront fermés le 30 août 2018 :

Langue d'enseignement

FRA-3048-3	FRA-4061-3	ENG-3070-3
FRA-3049-2	FRA-4062-3	ENG-3071-3
FRA-3050-2	FRA-5141-1	ENG-4061-3
FRA-3051-1	FRA-5142-2	ENG-4062-3
FRA-3052-1	FRA-5143-3	ENG-5061-3
FRA-3053-1	FRA-5144-2	ENG-5062-3
FRA-3054-3	FRA-5145-1	

Langue seconde

ANG-3011-6	ANG-5555-6	FRE-3093-6	FRE-5092-6
ANG-4436-6	ANG-5064-6	FRE-4091-6	FRE-5093-6
ANG-5554-6		FRE-5091-6	FRE-5094-12

Mathématique

MAT-3015-2	MAT-4105-1	MTH-3015-2	MTH-4105-1
MAT-3016-2	MAT-4106-1	MTH-3016-2	MTH-4106-1
MAT-3017-2	MAT-4107-1	MTH-3017-2	MTH-4107-1
MAT-4101-2	MAT-4108-1	MTH-4101-2	MTH-4108-1
MAT-4102-1	MAT-4109-1	MTH-4102-1	MTH-4109-1
MAT-4103-1	MAT-4110-1	MTH-4103-1	MTH-4110-1
MAT-4104-2	MAT-4111-2	MTH-4104-2	MTH-4111-2

Informatique

INF-5055-3	INF-5061-2	CMP-5055-3	CMP-5061-2
INF-5056-1	INF-5062-2	CMP-5056-1	CMP-5062-2
INF-5057-1	INF-5063-2	CMP-5057-1	CMP-5063-2
INF-5058-1	INF-5064-2	CMP-5058-1	CMP-5064-2
INF-5059-1	INF-5065-2	CMP-5059-1	CMP-5065-2
INF-5060-1	INF-5066-2	CMP-5060-1	CMP-5066-2

Histoire

HIS-3101-2	HIS-4101-2	HST-3101-2	HST-4101-2
HIS-3102-2	HIS-4102-2	HST-3102-2	HST-4102-2

Développement personnel et social

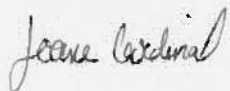
MRE-5045-2	PER-5055-3	MRI-5045-2	PRS-5055-3
PER-5042-1	PER-5056-2	PRS-5042-1	PRS-5056-2
PER-5043-1	PER-5067-3	PRS-5043-1	PRS-5067-3
PER-5044-2	PER-5069-3	PRS-5044-2	PRS-5069-3
PER-5045-1	PER-5071-2	PRS-5045-1	PRS-5071-2
PER-5046-3	PER-5109-2	PRS-5046-3	PRS-5109-2
PER-5048-2	PER-5140-3	PRS-5048-2	PRS-5140-3
PER-5049-2	PER-5141-1	PRS-5049-2	PRS-5141-1
PER-5051-2	PER-5142-2	PRS-5051-2	PRS-5142-2
PER-5053-2	PER-5143-3	PRS-5053-2	PRS-5143-3
PER-5054-2		PRS-5054-2	

Éducation physique

APH-4032-2	APH-4034-1	PHA-4032-2	PHA-4034-1
APH-4033-1	APH-4035-1	PHA-4033-1	PHA-4035-1

Intégration socioprofessionnelle

ISP-P001-1	ISP-1016-1	SVI-P001-1	SVI-1016-1
ISP-P002-1	ISP-1017-1	SVI-P002-1	SVI-1017-1
ISP-P003-1	ISP-1018-1	SVI-P003-1	SVI-1018-1
ISP-P004-2	ISP-1019-1	SVI-P004-2	SVI-1019-1
ISP-P005-1	ISP-1020-1	SVI-P005-1	SVI-1020-1
ISP-P006-1	ISP-1021-1	SVI-P006-1	SVI-1021-1
ISP-P007-2	ISP-1022-1	SVI-P007-2	SVI-1022-1
ISP-P008-1	ISP-1023-1	SVI-P008-1	SVI-1023-1
ISP-P009-1	ISP-1024-1	SVI-P009-1	SVI-1024-1
ISP-P010-1	ISP-1025-1	SVI-P010-1	SVI-1025-1
ISP-P011-3	ISP-1026-1	SVI-P011-3	SVI-1026-1
ISP-P012-3	ISP-1027-1	SVI-P012-3	SVI-1027-1
ISP-P013-3	ISP-1028-1	SVI-P013-3	SVI-1028-1
ISP-P014-3	ISP-1029-1	SVI-P014-3	SVI-1029-1
ISP-1001-1	ISP-1030-4	SVI-1001-1	SVI-1030-4
ISP-1002-3	ISP-1031-2	SVI-1002-3	SVI-1031-2
ISP-1003-1	ISP-1032-2	SVI-1003-1	SVI-1032-2
ISP-1004-1	ISP-1501-2	SVI-1004-1	SVI-1501-2
ISP-1005-2	ISP-1502-3	SVI-1005-2	SVI-1502-3
ISP-1006-1	ISP-1503-4	SVI-1006-1	SVI-1503-4
ISP-1007-1	ISP-1504-5	SVI-1007-1	SVI-1504-5
ISP-1008-1	ISP-2001-1	SVI-1008-1	SVI-2001-1
ISP-1009-1	ISP-3007-3	SVI-1009-1	SVI-3007-3
ISP-1010-2	ISP-3008-3	SVI-1010-2	SVI-3008-3
ISP-1012-2	ISP-3009-3	SVI-1012-2	SVI-3009-3
ISP-1013-1	ISP-3010-3	SVI-1013-1	SVI-3010-3
ISP-1014-1	ISP-3011-3	SVI-1014-1	SVI-3011-3
ISP-1015-1	ISP-3012-3	SVI-1015-1	SVI-3012-3



Directrice de la sanction des études

Date : 2018-08-03Pour recevoir les Info/Sanction par courriel, transmettez vos coordonnées à l'adresse suivante : sanction.dse@education.gouv.qc

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 18-19-07

OBJET : RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES EN
LANGUE SECONDE

MESSAGE

Veillez prendre note que de nouvelles épreuves pour la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en langue seconde sont en préparation. D'ici leur publication, l'épreuve liée à l'ancien programme d'anglais, langue seconde *Prior Learning Examination* et l'épreuve liée à l'ancien programme de français, langue seconde *French Second Language* peuvent être administrées. Cependant, à partir du 31 août 2018, de nouveaux codes devront être utilisés pour la transmission des résultats. Le tableau suivant présente les anciens et les nouveaux codes.

Prior Learning Examination	
Anciens codes	Nouveaux codes
ANG-3011-6	ANG-3012-6
ANG-4436-6	ANG-4437-6
ANG-5554-6	ANG-5557-6
ANG-5555-6	ANG-5558-6

French Second Language	
Anciens codes	Nouveaux codes
FRE-3093-6	FRE-3094-6
FRE-4091-6	FRE-4092-6
FRE-5091-6	FRE-5095-6
FRE-5092-6	FRE-5096-6

Contrairement aux anciens codes qui étaient utilisés pour la sanction des cours et pour la RAC, les nouveaux codes sont réservés à la RAC. Par conséquent, la transmission d'un succès associé à l'un ou l'autre des nouveaux codes ne permet pas de satisfaire à l'exigence de la condition additionnelle décrite à la disposition 2.1.2 du Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles.

Jeanne Cardinal

Directrice de la sanction des études

Date : 2018-08-28

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 18-19-08

OBJET : RETRAIT D'UNE ÉPREUVE MINISTÉRIELLE EN ANGLAIS, LANGUE SECONDE

MESSAGE

En raison d'un bris de confidentialité, la version A de l'épreuve ministérielle du cours *ANG-4101-2 - Anglais, langue seconde, cours 1* est retirée. Par conséquent, elle ne doit plus être utilisée.

Nous vous rappelons que les épreuves ministérielles sont la propriété du gouvernement du Québec et que les responsables de la sanction des études des organismes scolaires doivent mettre en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des épreuves avant, pendant et après leur administration.

Josée Cardinal

Directrice de la sanction des études

Date : 2018-08-30

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 18-19-10

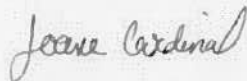
OBJET : RETRAIT D'UN PROTOTYPE D'ÉPREUVE EN FRANCISATION

MESSAGE

En raison d'un bris de confidentialité, la partie 1 *Compréhension orale* du prototype d'épreuve du cours de francisation LAN-5069-8 est retirée. Par conséquent, il n'est plus possible d'administrer cette partie du prototype.

L'élaboration de cette épreuve étant de responsabilité locale, il appartient aux commissions scolaires d'en concevoir des versions subséquentes, et ce, en conformité avec la définition du domaine d'évaluation du cours.

Nous vous rappelons que les prototypes d'épreuves produits et diffusés par le Ministère sont la propriété du gouvernement du Québec. Les responsables de la sanction des études des organismes scolaires doivent mettre en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des prototypes, comme lorsqu'il s'agit des épreuves ministérielles.



Directrice de la sanction des études

Date : 2018-09-13

**FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES
FORMATION PROFESSIONNELLE**

NUMÉRO : 18-19-14

**OBJET : ÉPREUVES MINISTÉRIELLES ADMINISTRÉES DANS LE CADRE DE
LA FORMATION À DISTANCE**

MESSAGE

Le lieu de résidence d'un élève inscrit à la formation à distance est souvent éloigné de la commission scolaire qui lui offre des cours (**CS responsable**). En raison de cet éloignement, la passation des épreuves peut se dérouler dans une autre commission scolaire (**CS partenaire**) plus près du lieu de résidence.

Après avoir administré les épreuves, la CS partenaire doit faire en sorte que la CS responsable les reçoive en toute sécurité. Ce transfert des épreuves s'avère nécessaire puisque c'est la CS responsable qui les corrige et transmet par la suite les résultats dans le système Charlemagne.

Au cours des derniers mois, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a travaillé à développer une solution pour effectuer le transfert des épreuves d'une commission scolaire à une autre en assurant la sécurité maximale visant à préserver la totale confidentialité des épreuves.

Ainsi, le MEES autorise les commissions scolaires à utiliser uniquement le courriel sécurisé (chiffrement et déchiffrement de documents) pour l'envoi et la réception d'épreuves ministérielles administrées dans le cadre de la formation à distance. Cette consigne est applicable dès maintenant.

Les commissions scolaires concernées par ce transfert d'épreuves doivent mettre en place un processus informatique qui repose obligatoirement sur l'utilisation d'une clé publique et d'une clé privée, pour le chiffrement et le déchiffrement des documents officiels numérisés.

CS partenaire :

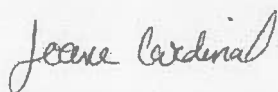
La personne responsable de la sanction des études de la CS partenaire doit prendre toutes les mesures, de concert avec le service informatique de son organisme, pour que l'envoi des épreuves ministérielles s'effectue en toute sécurité pour en assurer leur confidentialité. Dès la confirmation de la réception d'une épreuve par la CS responsable, la CS partenaire doit aussitôt détruire de manière sécuritaire la copie papier de même que la copie numérique de l'épreuve transférée.

CS responsable :

La personne responsable de la sanction des études de la CS responsable doit tout mettre en œuvre, en collaboration avec le service informatique de son organisme, pour que la réception des épreuves ministérielles s'effectue en assurant leur confidentialité totale. Après avoir confirmé à la CS partenaire de la réception de l'épreuve, la CS responsable doit l'imprimer pour qu'elle soit corrigée et conservée comme toute autre épreuve. Elle doit de plus détruire de manière sécuritaire la copie numérique.

La Direction de la sanction des études se réserve le droit de vérifier le processus informatique mis en place par les commissions scolaires concernées par l'envoi ou par la réception d'épreuves ministérielles administrées dans le cadre de la formation à distance.

Précisons que l'autorisation d'envoyer et de recevoir des épreuves ministérielles par courriel sécurisé ne s'applique que pour la formation à distance et qu'elle n'implique aucun autre organisme que les commissions scolaires.



Directrice de la sanction des études

Date : 2018-10-29

Numéro :

17-18-06	Reconnaissance de la formation générale acquise à l'extérieur du Québec, mais au Canada.
17-18-07	Administration des tests du GED.
17-18-08	Versions des épreuves ministérielles.
17-18-09	Épreuves de français, langue d'enseignement.
17-18-14	Rappel concernant la diffusion des épreuves ministérielles.
17-18-17	Réinscription aux tests du GED.
17-18-18	Retrait d'une épreuve ministérielle en formation générale des adultes.
17-18-21	Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS).
17-18-22	Retrait de quatre épreuves ministérielles de mathématique.
17-18-25	Préalables spécifiques des programmes Secrétariat (5357) et Assistance à la personne en établissement et à domicile (5358).
17-18-31	Retrait d'un prototype d'épreuve en formation générale des adultes (Francisation).

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 17-18-06

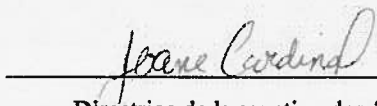
OBJET : RECONNAISSANCE DE LA FORMATION GÉNÉRALE ACQUISE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC, MAIS AU CANADA.

MESSAGE

Veuillez prendre note que l'avant-dernier paragraphe de la disposition 6.2.2 du Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles est remplacé par ce qui suit :

« Les élèves qui présentent des documents délivrés par des établissements privés du secondaire **non reconnus par la province d'origine** ne reçoivent pas d'équivalence. Ces personnes doivent réussir les épreuves des programmes en vigueur au Québec, selon les exigences définies en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires. »

Ce nouveau libellé apparaîtra dans la prochaine édition du Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles.


Directrice de la sanction des études

Date : 2017-10-25

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

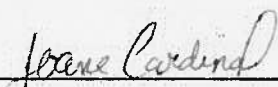
NUMÉRO : 17-18-07

OBJET : ADMINISTRATION DES TESTS DU GED.

MESSAGE

Veuillez prendre note que la « version papier » des tests du GED sera utilisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Les modalités entourant l'administration de ces tests après cette date vous seront annoncées ultérieurement.


Directrice de la sanction des études

Date : 2017-10-31

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

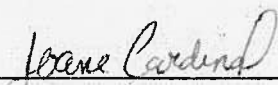
NUMÉRO : 17-18-08

OBJET : VERSIONS DES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES.

MESSAGE

Nous vous rappelons que les différentes versions des épreuves ministérielles doivent être **administrées en alternance**.

Afin de favoriser la confidentialité des épreuves, nous demandons aux personnes responsables de la sanction des études des organismes scolaires de s'assurer que toutes les versions sont utilisées aussi souvent les unes que les autres.


Directrice de la sanction des études

Date : 2017-10-31

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

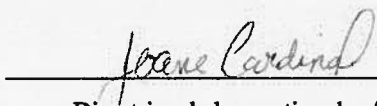
NUMÉRO : 17-18-09

OBJET : ÉPREUVES DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT.

MESSAGE

Le résultat d'une épreuve de français, langue d'enseignement du nouveau programme de la formation générale des adultes est normalement exprimé par une note sur 100, et ce, qu'il s'agisse d'une réussite ou d'un échec.

Cependant, lorsqu'une épreuve comporte deux compétences et que le seuil de passage de 60 % est exigé pour chacune d'elles; il peut arriver que la note finale du cours soit égale ou supérieure à 60 %, même si une des deux compétences n'est pas réussie. Le résultat final doit alors être considéré comme un échec, puisque toutes les exigences de l'évaluation n'ont pas été remplies. Dans cette situation, il faut transmettre le résultat *échec* au système Charlemagne.


Directrice de la sanction des études

Date : 2017-10-31

**FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES
FORMATION PROFESSIONNELLE**

NUMÉRO : 17-18-14

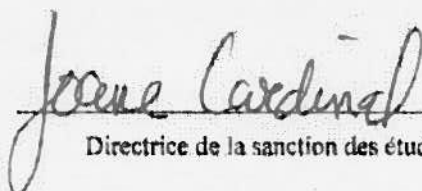
OBJET : RAPPEL CONCERNANT LA DIFFUSION DES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES

MESSAGE

Nous vous rappelons que les responsables de la sanction des études des organismes scolaires sont les seules personnes à qui la Direction de la sanction des études envoie les épreuves ministérielles de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.

Les responsables de la sanction des études des organismes scolaires doivent s'assurer que toutes les copies des épreuves ministérielles demeurent en tout temps en sécurité, à l'intérieur des centres de formation, avant, pendant et après leur administration.

La Direction de la sanction des études n'autorise pas les organismes scolaires à faire parvenir les épreuves ministérielles à tout autre organisme, et ce, par quelque moyen que ce soit.


Directrice de la sanction des études

Date : 2018-01-19



FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 17-18-17

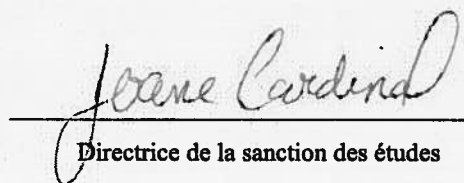
OBJET : RÉINSCRIPTION AUX TESTS DU GED.

MESSAGE

À partir de maintenant, les personnes qui se réinscrivent aux tests du GED n'ont plus l'obligation de repasser l'ensemble de ceux-ci. Seuls les tests échoués devront être repris.

Les documents explicatifs pour l'administration des tests du GED seront corrigés, en tenant compte de ce changement.

Précisons que le nombre de reprises est déterminé par le nombre de versions disponibles.


Directrice de la sanction des études

Date : 2018-02-23

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

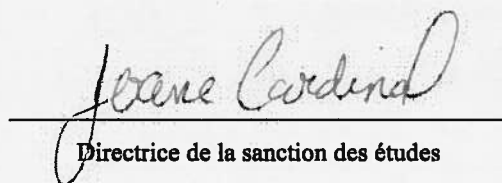
NUMÉRO : 17-18-18

OBJET : RETRAIT D'UNE ÉPREUVE MINISTÉRIELLE EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES.

MESSAGE

En raison d'un bris de confidentialité, la version B de l'épreuve ministérielle du cours *ENG 5102-2 partie 1 et 2 – Anglais, langue d'enseignement* est retirée. Par conséquent, elle ne doit plus être utilisée.

Nous vous rappelons que les épreuves ministérielles sont la propriété du gouvernement du Québec et que les responsables de la sanction des études des organismes scolaires doivent mettre en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des épreuves avant, pendant et après leur administration.


Directrice de la sanction des études

Date : 2018-02-28

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 17-18-21

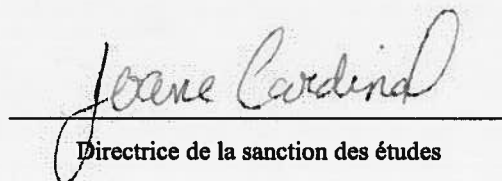
OBJET : CERTIFICAT DE FORMATION À UN MÉTIER SEMI-SPECIALISÉ (CFMS).

MESSAGE

Les personnes qui ont obtenu un certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) à la formation générale des adultes ont la possibilité de s'inscrire à un programme conduisant à l'émission d'un deuxième CFMS.

Les codes de cours sanctionnant la préparation à l'exercice d'un deuxième métier semi-spécialisé sont les suivants :

- ISP-3026-5, ISP-3027-5 et ISP-3028-5 pour les cours offerts en français
- SVI-3026-5, SVI-3027-5 et SVI-3028-5 pour les cours offerts en anglais


Directrice de la sanction des études

Date : 2018-04-11

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 17-18-22

OBJET : RETRAIT DE QUATRE ÉPREUVES MINISTÉRIELLES DE MATHÉMATIQUE.

MESSAGE

Veuillez prendre note qu'à la suite de certaines irrégularités qui nous ont été signalées, les quatre épreuves ministérielles de mathématique suivantes sont retirées :

MAT/MTH-4151-1, version B

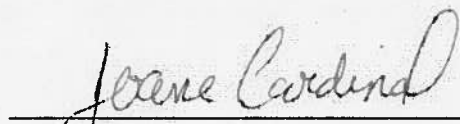
MAT/MTH-4152-1, version A

MAT/MTH-4153-2, version B

MAT/MTH-4173-2, version C

Par conséquent, elles ne doivent plus être administrées. Elles seront remplacées par de nouvelles versions présentement en préparation. Lorsque celles-ci seront disponibles, les personnes responsables de la sanction des études des organismes scolaires seront informées. D'ici là, veuillez utiliser les deux autres versions disponibles pour chacun de ces cours.

Nous vous rappelons que les épreuves ministérielles sont la propriété du gouvernement du Québec et qu'elles doivent toujours être administrées intégralement, sans aucune modification.


Directrice de la sanction des études

Date : 2018-04-12

**FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES
ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

NUMÉRO : 17-18-25

**OBJET : PRÉALABLES SPÉCIFIQUES DES PROGRAMMES SECRÉTARIAT (5357)
ET ASSISTANCE À LA PERSONNE EN ÉTABLISSEMENT ET À
DOMICILE (5358)**

MESSAGE

Veuillez prendre note que des précisions ont été apportées dans le système Charlemagne, en ce qui concerne les préalables spécifiques de français, langue d'enseignement accompagnant le test de développement général des programmes Secrétariat (5357) et Assistance à la personne en établissement et à domicile (5358).

Ces informations supplémentaires tiennent compte de deux réalités propres à l'ancien programme de français, langue d'enseignement de la formation générale des adultes (FGA). Premièrement, celui-ci comportait des choix de cours en 3^e secondaire. Deuxièmement, les codes des cours de ce niveau ont été changés le 1^{er} juillet 2008.

Choix de cours

Pour compléter la 3^e secondaire en français, langue d'enseignement, les élèves devaient réussir quatre cours répartis ainsi :

FRA-3031-3
FRA-3032-2 ou FRA-3033-2
FRA-3034-1 ou FRA-3035-1 ou FRA-3036-1
FRA-3037-3

Les cours «au choix» comprenaient les mêmes apprentissages et avaient la même valeur. Par conséquent, quels que soient les cours qui ont été choisis, les dossiers scolaires des élèves doivent être considérés de la même manière.

Identification des préalables spécifiques des programmes 5357 et 5358

Les choix de cours et le changement des codes de cours font en sorte que les relevés des apprentissages des élèves qui ont réussi la 3^e secondaire de l'ancien programme de français, langue d'enseignement de la FGA n'indiquent pas nécessairement les mêmes cours ou les mêmes codes. Afin d'identifier avec justesse si les élèves ont complété ou non les préalables spécifiques des programmes 5357 et 5358, nous vous invitons à consulter les tableaux de la page suivante.

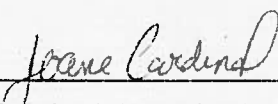
Changement des codes de cours

Les codes des cours de la 3^e secondaire de l'ancien programme de français de la FGA ont été changés le 1^{er} juillet 2008, alors que le contenu de celui-ci n'a aucunement été modifié. Ainsi, chaque cours de ce niveau s'est retrouvé avec un «cours jumeau». Le tableau suivant illustre ce changement :

	Codes de cours avant le 1 ^{er} juillet 2008	Codes de cours à partir du 1 ^{er} juillet 2008
Cours 1	FRA-3031-3	FRA-3048-3
Cours 2	FRA-3032-2	FRA-3049-2
Cours 3	FRA-3033-2	FRA-3050-2
Cours 4	FRA-3034-1	FRA-3051-1
Cours 5	FRA-3035-1	FRA-3052-1
Cours 6	FRA-3036-1	FRA-3053-1
Cours 7	FRA-3037-3	FRA-3054-3

Identification des préalables spécifiques des programmes 5357 et 5358

Les choix de cours et le changement des codes de cours font en sorte que les relevés des apprentissages des élèves qui ont réussi la 3^e secondaire de l'ancien programme de français, langue d'enseignement de la FGA n'indiquent pas nécessairement les mêmes cours ou les mêmes codes. Afin d'identifier avec justesse si les élèves ont complété ou non les préalables spécifiques des programmes 5357 et 5358, nous vous invitons à consulter les tableaux en annexe.


Directrice de la sanction des études

Date : 2018-05-28

PRÉALABLES SPÉCIFIQUES – 5357 – SECRÉTARIAT

Langue d'enseignement		Langue seconde	
Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
FRA-3103-1 et FRA-3104-1 et FRA-3105-1 OU Un des deux cours suivants : FRA-3031-3 ou FRA-3048-3 et Un des quatre cours suivants : FRA-3032-2 ou FRA-3033-2 ou FRA-3049-2 ou FRA-3050-2 et Un des six cours suivants : FRA-3034-1 ou FRA-3035-1 ou FRA-3036-1 ou FRA-3051-1 ou FRA-3052-1 ou FRA-3053-1	132-308 ou 128-316	ANG-2101-4 ou ANG-2001-6	134-204 ou 136-204 ou 134-208 ou 136-208

PRÉALABLES SPÉCIFIQUES – 5358 – ASSISTANCE À LA PERSONNE EN ÉTABLISSEMENT ET À DOMICILE

Langue d'enseignement	
Adultes	Jeunes
FRA-3103-1 et FRA-3104-1 et FRA-3105-1 OU Un des deux cours suivants : FRA-3031-3 ou FRA-3048-3 et Un des quatre cours suivants : FRA-3032-2 ou FRA-3033-2 ou FRA-3049-2 ou FRA-3050-2 et Un des six cours suivants : FRA-3034-1 ou FRA-3035-1 ou FRA-3036-1 ou FRA-3051-1 ou FRA-3052-1 ou FRA-3053-1	132-308 ou 128-316

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 17-18-31

OBJET : RETRAIT D'UN PROTOTYPE D'ÉPREUVE EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

MESSAGE

En raison d'un bris de confidentialité, la partie 4 du prototype d'épreuve du cours de francisation LAN-4059-8 est retirée. Par conséquent, il n'est plus possible d'administrer cette partie du prototype. Cependant, les organismes scolaires peuvent continuer à s'inspirer de celui-ci pour créer d'autres versions de cette partie 4.

Nous vous rappelons que les prototypes d'épreuves produits et diffusés par le Ministère sont la propriété du gouvernement du Québec. Les responsables de la sanction des études des organismes scolaires doivent mettre en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des prototypes, comme lorsqu'il s'agit des épreuves ministérielles.


Directrice de la sanction des études

Date : 2018-06-28

Numéro :

- | | |
|----------|--|
| 16-17-06 | Nouvelle version de l'annexe 5 du chapitre 6 du guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles. |
| 16-17-10 | Confidentialité des épreuves ministérielles en francisation et en français, langue seconde. |
| 16-17-11 | Reprise pour les épreuves des acquis extrascolaires en langue seconde (Prior Learning Examination). |
| 16-17-12 | Administration des tests du GED. |
| 16-17-13 | Mathématique-Culture, société et technique (CST) de la 5 ^e secondaire. |
| 16-17-14 | Nouveaux cours en Intégration sociale. |
| 16-17-15 | Nouveau programme de mathématique. |
| 16-17-18 | Possible bris de confidentialité d'épreuves ministérielles en anglais, langue seconde et en français, langue d'enseignement. |
| 16-17-34 | Nouveaux cours de mathématique de la 5 ^e secondaire et de science et technologie. |
| 16-17-35 | Alphabétisation, présecondaire et premier cycle du secondaire. |
| 16-17-36 | Univers de compétences génériques. |

**FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES
FORMATION PROFESSIONNELLE**

NUMÉRO : 16-17-06

**OBJET : NOUVELLE VERSION DE L'ANNEXE 5 DU CHAPITRE 6 DU
GUIDE DE GESTION DE LA SANCTION DES ÉTUDES ET DES
ÉPREUVES MINISTÉRIELLES**

MESSAGE

Veuillez prendre note que l'Annexe 5 du chapitre 6 du Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles a été révisée. Plusieurs documents scolaires officiels, reconnus pour l'admission en formation professionnelle et pour l'attribution d'unités de matières optionnelles en formation générale des adultes, ont été ajoutés.

Nous vous invitons à utiliser cette nouvelle version qui remplace celle publiée dans l'Info/Sanction 15-16-03.

Notez que d'autres documents scolaires officiels ont été reçus par la Direction de la sanction des études et qu'une autre version de l'Annexe 5 sera publiée dans les prochains mois.



Date : 2016-11-14

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 16-17-10

**OBJET : CONFIDENTIALITÉ DES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES EN
FRANCISATION ET EN FRANÇAIS, LANGUE SECONDE**

MESSAGE

Comme cela a été annoncé dans l'Info/Sanction 15-16-29, les cours de francisation de l'ancien programme de la formation générale des adultes seront définitivement fermés le 31 décembre 2016.

Toutefois, il importe de rappeler que les épreuves ministérielles des cours de francisation **LAN-4048-4** et **LAN-5071-4** sont identiques à celles des cours de français, langue seconde **FRE-4091-6** et **FRE-5091-6** et que ces épreuves continueront d'être utilisées pour les élèves inscrits en français, langue seconde, jusqu'au 30 juin 2018.

Nous demandons aux responsables de la sanction des études des organismes scolaires d'informer toutes les personnes concernées par cette situation et de **prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la confidentialité de ces épreuves jusqu'au 30 juin 2018.**

Hélène Paradis

Date : 2016-12-13

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 16-17-11

**OBJET : REPRISE POUR LES ÉPREUVES DES ACQUIS EXTRASCOLAIRES
EN LANGUE SECONDE**

MESSAGE

Veuillez prendre note qu'à partir de maintenant, les élèves qui ont échoué l'épreuve synthèse des acquis extrascolaires Prior Learning Examination ou l'épreuve synthèse des acquis extrascolaires French Second Language peuvent passer une ou des reprises.

Le nombre de reprises doit être déterminé par les organismes scolaires, comme c'est le cas pour l'ensemble des épreuves de la formation générale des adultes.

Les dispositions 6.6.3 et 6.6.4 du Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles, Édition 2015, demeurent inchangées, sauf en ce qui concerne la possibilité de faire une ou des reprises.

Comme cela est indiqué dans ces deux dispositions, les épreuves ne peuvent être morcelées. L'élève qui se présente à une reprise doit donc repasser les parties de l'épreuve qu'il a échouées et celles qu'il a réussies.

Hélène Proulx

Date : 2016-12-13

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 16-17-12

OBJET : ADMINISTRATION DES TESTS DU GED®

MESSAGE

Nous vous annonçons que les centres d'éducation des adultes accrédités pour la passation des tests du GED® pourront les administrer en 2017.

Comme par les années passées, il y aura trois sessions qui se dérouleront en mars, en juin et en novembre.

Les examinateurs en chef recevront sous peu des informations concernant l'organisation de ces sessions.

Hélène Poulin

Date : 2016-12-13

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 16-17-13

OBJET : MATHÉMATIQUE – CULTURE, SOCIÉTÉ ET TECHNIQUE DE LA 5^e SECONDAIRE

MESSAGE

Afin que le contenu des cours de mathématique de la séquence Culture, société et technique (CST) soit similaire à la formation générale des adultes (FGA) et à la formation générale des jeunes, le cours MAT/MTH-5153-1 sera remplacé par le cours MAT/MTH-5151-1.

Le cours MAT/MTH-5153-1 sera fermé le 31 décembre 2016 et le cours MAT/MTH-5151-1 sera ouvert le 1^{er} janvier 2017.

À partir du 1^{er} janvier 2017, les élèves inscrits à la FGA pourront donc compléter la séquence CST de la 5^e secondaire en réussissant les trois cours suivants :

MAT/MTH-5150-2
MAT/MTH-5151-1
MAT/MTH-5152-1

Hélène Paraché

Date : 2016-12-13

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 16-17-14

OBJET : NOUVEAUX COURS EN INTÉGRATION SOCIALE

MESSAGE

À compter du 1^{er} janvier 2017, s'ajoutent au service d'enseignement Intégration sociale de la formation générale des adultes, **quatre nouveaux cours destinés exclusivement aux adultes atteints de handicaps multiples ou de déficience moyenne à sévère** :

Version française		Version anglaise	
Codes	Titres des cours	Codes	Titres des cours
DHS-Z001-4	Développement d'habiletés spécifiques psychomotrices	DSS-Z001-4	Development of Specific Psychomotor Skills
DHS-Z002-4	Développement d'habiletés spécifiques d'expression	DSS-Z002-4	Development of Specific Verbal Expression Skills
DHS-Z003-4	Développement d'habiletés spécifiques relationnelles	DSS-Z003-4	Development of Specific Interpersonal Skills
DHS-Z004-4	Développement d'habiletés spécifiques cognitives	DSS-Z004-4	Development of Specific Cognitive Skills

Par ailleurs, les autres cours de ce service d'enseignement dont les codes débutent par FIN, continuent de s'offrir. Rappelons que ceux-ci s'adressent aux adultes qui éprouvent des difficultés d'adaptation sur le plan psychique, intellectuel, social ou physique, mais qui ne sont pas atteints de handicaps multiples ou de déficience moyenne à sévère.

Nous vous demandons de bien distinguer ces deux clientèles d'adultes et de les inscrire aux cours qui correspondent à leurs besoins et à leur capacité.

Hélène Paraché

Date : 2016-12-13

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 16-17-15

OBJET : NOUVEAU PROGRAMME DE MATHÉMATIQUE

MESSAGE

Le nouveau programme de mathématique de la formation de base diversifiée (FBD) à la formation générale des adultes (FGA) est similaire à celui de la formation générale des jeunes. Il comporte un tronc commun en 3^e secondaire ainsi que trois séquences en 4^e et 5^e secondaire : Culture, société et technique (CST4 et CST5), Technico-sciences (TS4 et TS5) et Sciences naturelles (SN4 et SN5).

À la FGA, le tronc commun de la 3^e secondaire comprend trois cours. Pour qu'il soit complété avec succès, il faut obligatoirement que les épreuves des trois cours soient réussies. Par ailleurs, il n'est pas possible de remplacer l'un ou l'autre des cours du tronc commun par un ou des cours appartenant à un ancien programme de mathématique de la FGA, puisque les contenus des cours ne sont pas suffisamment semblables pour établir des liens de non-cumulativité.

En ce qui concerne les séquences de la 4^e et de la 5^e secondaire, le document *Conditions d'admission - Programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales* indique quels sont les agencements possibles entre les cours du nouveau programme et ceux des anciens programmes.

Aussi, il convient de rappeler l'importance des renseignements contenus dans l'Info/Sanction 15-16-33. **N'oublions pas que les élèves ont jusqu'au 30 juin 2018 pour compléter un niveau de mathématique du deuxième cycle déjà amorcé dans l'ancien programme de la FGA.** Après cette date, cela ne sera plus possible puisque tous les cours de ce programme seront définitivement fermés.

Nous comptons sur la collaboration des organismes scolaires pour que l'implantation du nouveau programme de mathématique de la FBD se réalise selon les normes ministérielles.

Hélène Paré

Date : 2016-12-21

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 16-17-18

**OBJET : POSSIBLE BRIS DE CONFIDENTIALITÉ D'ÉPREUVES MINISTÉRIELLES
EN ANGLAIS, LANGUE SECONDE ET EN FRANÇAIS, LANGUE
D'ENSEIGNEMENT**

MESSAGE

Nous vous invitons à porter une attention particulière lors de la correction des épreuves suivantes :

- ANG-4436-6 – Écoute (version C)
- FRA-4062-3 – Écriture (versions B et D)
- FRA-5142-2 – Écriture (version D)
- FRA-5143-3 – Écriture (version D)

En effet, on nous a signalé un possible bris de confidentialité de ces épreuves. C'est pourquoi nous vous demandons de nous faire part de toute situation pouvant confirmer un tel bris.

Nous vous rappelons que les épreuves ministérielles sont la propriété du gouvernement du Québec et que les responsables de la sanction des études des organismes scolaires doivent mettre en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des épreuves avant, pendant et après leur administration.

Hélène Poulin

Date : 2017-03-07



FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 16-17-34

OBJET : NOUVEAUX COURS DE MATHÉMATIQUE DE LA 5^e SECONDAIRE
ET DE SCIENCE ET TECHNOLOGIE

MESSAGE

À la suite d'une décision ministérielle, l'implantation obligatoire des cours de **mathématique de la 5^e secondaire** et de **science et technologie** du nouveau curriculum de la formation générale des adultes a été reportée d'une année. Elle se fera au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Prenez note que **ce changement ne concerne pas les autres cours de la formation de base diversifiée (FBD)** pour lesquels l'implantation obligatoire aura lieu au cours de l'année scolaire 2017-2018, comme cela a été annoncé dans l'Info-sanction 15-16-33.

Précisons que les cours de mathématique de la 5^e secondaire et de sciences physiques des anciens programmes ministériels seront fermés le 30 juin 2019, alors que la date de fermeture des autres cours des anciens programmes ministériels du second cycle du secondaire demeure le 30 juin 2018.

Date : 2017-06-30

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 16-17-35

OBJET : ALPHABÉTISATION, PRÉSECONDAIRE ET PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE

MESSAGE

Comme cela a été annoncé dans l'Info-sanction 15-16-33, les codes des cours ministériels de l'alphabétisation, du présecondaire et du premier cycle du secondaire des anciens programmes de la formation générale des adultes seront fermés le 30 juin 2017.

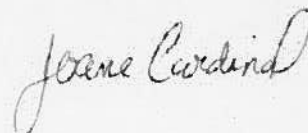
Voici la liste de ces codes de cours :

FRA-B110-4	ENG-B011-4	ANG-P005-2	FRE-1091-6
FRA-B111-4	ENG-B012-4	ANG-P006-2	FRE-1092-6
FRA-B112-4	ENG-B013-4	ANG-1001-6	FRE-2091-6
FRA-B113-4	ENG-B014-4	ANG-2001-6	
FRA-B207-4	ENG-B021-4		
FRA-B208-4	ENG-B022-4		
FRA-B209-4	ENG-B023-4		
FRA-B210-4	ENG-B024-4		
FRA-B307-4	ENG-B031-4		
FRA-B308-4	ENG-B032-4		
FRA-B309-4	ENG-B033-4		
FRA-B310-4	ENG-B034-4		
FRA-B407-4	ENG-B041-4		
FRA-B408-4	ENG-B042-4		
FRA-B409-4	ENG-B043-4		
FRA-B410-4	ENG-B044-4		
FRA-P031-3	ENG-P011-6		
FRA-P032-3	ENG-P012-3		
FRA-P033-4	ENG-P013-3		
FRA-1031-3	ENG-P014-3		
FRA-1032-2	ENG-1061-3		
FRA-1033-1	ENG-1062-3		
FRA-2031-3	ENG-2061-3		
FRA-2032-2	ENG-2062-3		
FRA-2033-1			

MAT-B101-2	MTH-B011-2
MAT-B102-2	MTH-B012-2
MAT-B103-1	MTH-B013-1
MAT-B104-3	MTH-B014-3
MAT-B201-1	MTH-B021-1
MAT-B202-2	MTH-B022-2
MAT-B203-3	MTH-B023-3
MAT-B204-4	MTH-B024-4
MAT-B301-2	MTH-B031-2
MAT-B302-2	MTH-B032-2
MAT-B304-1	MTH-B033-1
MAT-B305-1	MTH-B034-1
MAT-B401-1	MTH-B041-1
MAT-B402-1	MTH-B042-1
MAT-B404-1	MTH-B043-1
MAT-B405-1	MTH-B044-1

MAT/MTH-P015-1
MAT/MTH-P016-1
MAT/MTH-P017-1
MAT/MTH-P018-2
MAT/MTH-P019-2
MAT/MTH-P020-1
MAT/MTH-P021-1
MAT/MTH-1005-2
MAT/MTH-1006-2
MAT/MTH-1007-2
MAT/MTH-2006-2
MAT/MTH-2007-2
MAT/MTH-2008-2

INF/CMP-2002-1



Date : 2017-06-30



FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 16-17-36

OBJET : UNIVERS DE COMPÉTENCES GÉNÉRIQUES

MESSAGE

Veuillez prendre note que le bloc de contraintes qui limitait le nombre d'unités reconnues à huit pour les tests d'univers de compétences génériques a été retiré. À partir de maintenant, ces épreuves qui permettent de reconnaître les acquis extrascolaires tirés de l'expérience personnelle de l'adulte peuvent donc être administrées, sans que le nombre d'unités soit limité.

Lors de la prochaine édition du Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles, les dispositions 3.1.1 et 6.6.2 seront ajustées en conséquence.

Date : 2017-06-30

Numéro :

- | | |
|----------|---|
| 15-16-03 | Nouvelle version de l'annexe 5 du chapitre 6 du guide gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles. |
| 15-16-09 | Fermeture et ouverture de codes de cours en anglais, langue d'enseignement. |
| 15-16-10 | Fermeture et ouverture de codes de cours en mathématique. |
| 15-16-12 | Épreuve de mathématique MAT/MTH 4102-1 – version B. |
| 15-16-15 | Administration des tests du GED. |
| 15-16-21 | Mention particulière « Niv. 4 Expr. orale / Niv. 4 Compr. orale » |
| 15-16-24 | Rappel concernant les mesures de sécurité lors de la passation des épreuves. |
| 15-16-25 | Retrait de la version B de l'épreuve ministérielle sciences physiques SCP/PSC 40112. |
| 15-16-26 | Bottin des responsables de dossiers, sanction des études secondaires. |
| 15-16-29 | Fermeture de codes de cours en francisation. |
| 15-16-30 | Retrait de la version B de l'épreuve ministérielle de français, langue d'enseignement FRA-5143-3. |
| 15-16-33 | Implantation du nouveau curriculum. |
| 15-16-34 | Nouveau programme de français, langue d'enseignement. |
| 15-16-35 | Nouveaux codes de cours en anglais, langue d'enseignement de la 4 ^e secondaire. |
| 15-16-36 | Nouveau programme d'anglais, langue d'enseignement. |



FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES FORMATION PROFESSIONNELLE

NUMÉRO : 15-16-03

OBJET : NOUVELLE VERSION DE L'ANNEXE 5 DU CHAPITRE 6 DU GUIDE DE GESTION DE LA SANCTION DES ÉTUDES ET DES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES

MESSAGE

Veillez prendre note que l'Annexe 5 du chapitre 6 du Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles a été révisée. Plusieurs documents scolaires officiels reconnus aux fins d'équivalence ou pour l'admission en formation professionnelle ont été ajoutés.

Nous vous invitons à utiliser cette nouvelle version qui remplace celle publiée dans l'Info/Sanction 14-15-27.

Date : 2015-07-29



FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 15-16-09

**OBJET : FERMETURE ET OUVERTURE DE CODES DE COURS EN ANGLAIS,
LANGUE D'ENSEIGNEMENT**

MESSAGE

Veuillez prendre note qu'après le 30 juin 2016, aucun résultat ne pourra être transmis pour l'un des cours suivants :

Codes	Titres
ENG51041	English Language Arts, Optional 1
ENG51051	English Language Arts, Optional 2
ENG51061	English Language Arts, Optional 3

À partir du 1^{er} juillet 2016, ces trois cours seront remplacés par ceux-ci :

Codes	Titres
ENG51071	English Language Arts, Optional 1
ENG51081	English Language Arts, Optional 2
ENG51091	English Language Arts, Optional 3

Date : 2015-09-23



FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 15-16-10

OBJET : FERMETURE ET OUVERTURE DE CODES DE COURS EN MATHÉMATIQUE

MESSAGE

Veuillez prendre note qu'après le 30 juin 2016, aucun résultat ne pourra être transmis pour l'un des cours suivants :

Titres	Codes
Mathématique 2 ^e secondaire : programme local	MAT20111
Mathematics Secondary II : Local Program	MTH20111
Mathématique 2 ^e secondaire: programme local	MAT20122
Mathematics Secondary II: Local Program	MTH20122
Mathématique 2 ^e secondaire: programme local	MAT20133
Mathematics Secondary II: Local Program	MTH20133
Mathématique 2 ^e secondaire: programme local	MAT20144
Mathematics Secondary II: Local Program	MTH20144
Mathématique 4 ^e secondaire: programme local	MAT40711
Mathematics Secondary IV: Local Program	MTH40711
Mathématique 4 ^e secondaire: programme local	MAT40722
Mathematics Secondary IV: Local Program	MTH40722
Mathématique 4 ^e secondaire: programme local	MAT40733
Mathematics Secondary IV: Local Program	MTH40733
Mathématique 4 ^e secondaire: programme local	MAT40744
Mathematics Secondary IV: Local Program	MTH40744
Mathématique 5 ^e secondaire: programme local	MAT50911
Mathematics Secondary V: Local Program	MTH50911
Mathématique 5 ^e secondaire: programme local	MAT50922
Mathematics Secondary V: Local Program	MTH50922
Mathématique 5 ^e secondaire: programme local	MAT50933
Mathematics Secondary V: Local Program	MTH50933
Mathématique 5 ^e secondaire: programme local	MAT50944
Mathematics Secondary V: Local Program	MTH50944

À partir du 1^{er} juillet 2016, ces cours seront remplacés par ceux-ci :

Titres	Codes
Mathématique 2 ^e secondaire (Prog. Local)	MAT20511
Mathematics Secondary II (Local Prog.)	MTH20511
Mathématique 2 ^e secondaire (Prog. Local)	MAT20522
Mathematics Secondary II (Local Prog.)	MTH20522
Mathématique 2 ^e secondaire (Prog. Local)	MAT20533
Mathematics Secondary II (Local Prog.)	MTH20533
Mathématique 2 ^e secondaire (Prog. Local)	MAT20544
Mathematics Secondary II (Local Prog.)	MTH20544
Mathématique 4 ^e secondaire (Prog. Local)	MAT40811
Mathematics Secondary IV (Local Prog.)	MTH40811
Mathématique 4 ^e secondaire (Prog. Local)	MAT40822
Mathematics Secondary IV (Local Prog.)	MTH40822
Mathématique 4 ^e secondaire (Prog. Local)	MAT40833
Mathematics Secondary IV (Local Prog.)	MTH40833
Mathématique 4 ^e secondaire (Prog. Local)	MAT40844
Mathematics Secondary IV (Local Prog.)	MTH40844
Mathématique 5 ^e secondaire (Prog. Local)	MAT50411
Mathematics Secondary V (Local Prog.)	MTH50411
Mathématique 5 ^e secondaire (Prog. Local)	MAT50422
Mathematics Secondary V (Local Prog.)	MTH50422
Mathématique 5 ^e secondaire (Prog. Local)	MAT50433
Mathematics Secondary V (Local Prog.)	MTH50433
Mathématique 5 ^e secondaire (Prog. Local)	MAT50444
Mathematics Secondary V (Local Prog.)	MTH50444

Date : 2015-11-06



FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 15-16-12

OBJET : ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUE MAT/MTH41021 – VERSION B

MESSAGE

On nous a informés d'un possible bris de confidentialité de la version B de l'épreuve de mathématique MAT/MTH41021. Nous vous demandons de porter une attention particulière lors de la correction de cette épreuve et de nous faire part de toute situation douteuse pouvant confirmer un bris de confidentialité.

Nous vous rappelons que la mise en place de mesures de sécurité entourant les épreuves est essentielle à leur confidentialité.

Date : 2015-11-18



FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 15-16-15

OBJET : ADMINISTRATION DES TESTS DU GED®

MESSAGE

Nous vous annonçons que les centres d'éducation des adultes accrédités pour la passation des tests du GED® pourront les administrer en 2016.

Comme par les années passées, il y aura trois sessions qui se dérouleront en mars, en juin et en novembre.

Les examinateurs en chef recevront sous peu des informations concernant l'organisation de ces sessions.

Date : 2016-01-06

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 15-16-21

OBJET : MENTION PARTICULIÈRE « Niv. 4 Expr. orale / Niv. 4 Compr. orale »

MESSAGE

À la suite d'une entente conclue entre Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le niveau 4 de l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes* est maintenant reconnu pour satisfaire à l'exigence de la compétence à l'oral, lors d'une demande de citoyenneté canadienne.

Les adultes qui ont réussi au moins un des cours énumérés aux pages 2 et 3 de la présente Info/Sanction pourront voir apparaître sur leur relevé des apprentissages la mention particulière « Niv. 4 Expr. orale / Niv. 4 Compr. orale ».

Puisque cette mention n'est utile qu'aux adultes qui désirent obtenir la citoyenneté canadienne, elle n'est pas automatisée dans le système Charlemagne. Les organismes scolaires peuvent toutefois faire en sorte qu'elle apparaisse sur le relevé des apprentissages des adultes qui, pour satisfaire à l'exigence d'IRCC, leur en font la demande.

MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DE LA MENTION

Pour être en mesure de remettre à l'adulte un relevé des apprentissages portant la mention « Niv. 4 Expr. orale / Niv. 4 Compr. orale », vous devrez cocher le paramètre d'impression « Niveau 4 à l'oral » dans le système Charlemagne. La mention n'apparaîtra que si l'élève a réussi au moins un des cours énumérés ci-après.

Nous vous invitons à choisir le relevé approprié sur lequel apparaîtra la mention. Si l'élève n'a réussi qu'un ou des cours de la 1^{re}, 2^e ou 3^e secondaire permettant l'obtention de celle-ci, elle devra apparaître sur le relevé de la 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire. Si l'élève a réussi au moins un cours de la 4^e ou 5^e secondaire permettant son obtention, elle devra apparaître sur le relevé de la 4^e et 5^e secondaire.

Codes FRA
Ancien curriculum
FRA-1033-1
FRA-2031-3
FRA-2032-2
FRA-2033-1
FRA-3048-3
FRA-3049-2
FRA-3050-2
FRA-3051-1
FRA-3052-1
FRA-3053-1
FRA-3054-3
FRA-4061-3
FRA-4062-3
FRA-5141-1
FRA-5142-2
FRA-5143-3
FRA-5144-2
FRA-5145-1

Codes FRA
Nouveau curriculum
FRA-P107-4
FRA-1103-4
FRA-1104-2
FRA-2101-4
FRA-2102-2
FRA-3101-1
FRA-3102-2
FRA-3103-1
FRA-3104-1
FRA-3105-1
FRA-3106-2
FRA-4101-2
FRA-4102-1
FRA-4103-1
FRA-4104-2
FRA-5201-2
FRA-5202-1
FRA-5203-2
FRA-5204-1
FRA-5205-2
FRA-5206-2

Codes FRE
Ancien curriculum
FRE-3093-6
FRE-4091-6
FRE-5091-6
FRE-5092-6
FRE-5093-6

Codes FRE
Nouveau curriculum
FRE-3105-1
FRE-4101-1
FRE-4102-1
FRE-5101-1
FRE-5102-1
FRE-5103-2

Codes LAN
Ancien curriculum
LAN-3029-4
LAN-4048-4
LAN-5071-4
LAN-5072-4
LAN-5073-4

Codes LAN
Nouveau curriculum
LAN-4049-8
LAN-4059-8
LAN-5069-8
LAN-5079-10
LAN-5089-10

Date : 2016-03-01

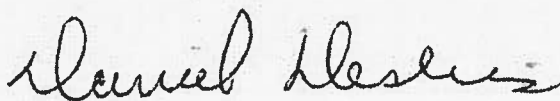
**FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES
FORMATION PROFESSIONNELLE**

NUMÉRO : 15-16-24

**OBJET : RAPPEL CONCERNANT LES MESURES DE SÉCURITÉ LORS DE LA
PASSATION DES ÉPREUVES**

MESSAGE

Nous vous rappelons que pendant la passation des épreuves, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil électronique (montre intelligente, baladeur numérique, téléphone intelligent, etc.) qui permet de naviguer sur Internet, de traduire des textes, de créer ou d'enregistrer des données, ou de transmettre ou de recevoir de l'information et des communications. Tout élève qui contrevient au règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de plagiat.



Date : 2016-04-12



FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 15-16-25

**OBJET : RETRAIT DE LA VERSION B DE L'ÉPREUVE MINISTÉRIELLE
SCIENCES PHYSIQUES SCP/PSC 40112**

MESSAGE

En raison d'un bris de confidentialité, la version B de l'épreuve ministérielle de sciences physiques SCP/PSC 40112 est retirée.

Nous vous rappelons que la mise en place de mesures de sécurité entourant les épreuves est essentielle à leur confidentialité.

 Date : 2016-04-12



**FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES
FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES
FORMATION PROFESSIONNELLE**

NUMÉRO : 15-16-26

**OBJET : BOTTIN DES RESPONSABLES DE DOSSIERS, SANCTION DES ÉTUDES
SECONDAIRES**

MESSAGE

Voici le bottin des responsables de dossiers en sanction des études secondaires.

Ce bottin est transmis pour usage réservé des responsables de la sanction désignés par les autorités des organismes scolaires qui partagent la responsabilité de la sanction des études secondaires avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les autres membres du personnel des organismes scolaires sont invités à communiquer avec les responsables de sanction de leur organisme. À l'instar de tout citoyen, ils peuvent, en cas de nécessité, communiquer avec la Direction de la sanction des études au numéro 418 643-1761.

Québec : 418-644-0905 Montréal : 514-873-1978

sanction.dse@education.gouv.qc.ca

Daniel Létourneau

Date : 2016-04-14

Direction Daniel Desbiens, directeur par intérim Secrétaire : Josée Savard Poste 2236	
Service de la gestion des règles de sanction et documents officiels Charlotte Ouellet Poste 2243 Secrétaire : Julie Chereau Poste 2234	Service des opérations de la sanction Hélène Paradis Poste 3290 Secrétaire : Julie Chereau Poste 2234
Formation générale des jeunes Règles de sanction : XMT, dérogations, mesures d'adaptation, etc. Karel Dufour Poste 2233	Cadre pédagogique du système informatique Charlemagne (codes de cours, etc.), GDuno (responsables de sanction) et autres banques de données Mélanie Pageau Poste 2259
Formation générale des adultes GEDS, Règles de sanction : XMT, dérogations, mesures d'adaptation, etc. Laurent Bolduc Poste 2244	Diffusion d'épreuves imprimées ou en version électronique Ann Flageol Poste 2227 dse-diffusion@education.gouv.qc.ca
Formation professionnelle Condition d'admission et règles de sanction : XMT, dérogations, mesures d'adaptation, etc. Laurent Bolduc Poste 2244	Enquêtes internationales et pancanadiennes Joanne Latourelle Poste 2231
Mise à jour des dossiers scolaires des élèves Julie Garneau Poste 3358 Francine Marcoux Poste 2250 Francesca Lessard Poste 2230	Soutien aux opérations et calendrier des opérations de sanction Normand Landry Poste 3388
Révision de la correction des épreuves ministérielles - vérification des diplômes Marcel Robitaille Poste 2253	Correction de l'épreuve de français, écriture de 5^e secondaire Chantal Poulin, coordonnatrice Poste 5352 Secrétaire : Sabine Ménard Poste 5351
Registrariat Demandes de réimpression de documents officiels Louise Cauchon Poste 2245 dse-registrariat@education.gouv.qc.ca	Collecte et correction des échantillons de copies des épreuves obligatoires Impression des épreuves ministérielles Danièle Boivin Poste 2249

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 15-16-29

OBJET : FERMETURE DE CODES DE COURS EN FRANCISATION

MESSAGE

Veuillez prendre note qu'après le 31 décembre 2016, aucun résultat ne pourra être transmis pour les cours suivants :

LAN10014 Français langue seconde 01
LAN10024 Français langue seconde 11
LAN20014 Français langue seconde 21
LAN30294 Français langue seconde 31
LAN40484 Français langue seconde 41
LAN50714 Français langue seconde 51
LAN50724 Français langue seconde 52
LAN50734 Français langue seconde 53
LAN50748 Français langue seconde 54

 2016/05/17

Date : 2016-05-16

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 15-16-30

OBJET : RETRAIT DE LA VERSION B DE L'ÉPREUVE MINISTÉRIELLE DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT FRA-5143-3

MESSAGE

En raison d'un bris de confidentialité, la version B de l'épreuve ministérielle de français, langue d'enseignement FRA-5143-3 est retirée.

Nous vous rappelons que les épreuves ministérielles sont la propriété du gouvernement du Québec avant, pendant et après leur administration et que les organismes scolaires ont la responsabilité d'en assurer la confidentialité.

Les personnes responsables de la sanction des études et de l'administration des épreuves ministérielles de chaque organisme scolaire doivent mettre en place des mesures de sécurité entourant les épreuves. Elles ont aussi la responsabilité de faire en sorte que tous les enseignants et tous les autres intervenants de leur organisme scolaire respectent rigoureusement les règles de la disposition 4.3.5 du *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*, Édition 2015.

Daniel Deschênes

Date : 2016-05-27



FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 15-16-33

OBJET : IMPLANTATION DU NOUVEAU CURRICULUM

MESSAGE

Formation de base commune (FBC)

L'implantation obligatoire du nouveau curriculum en FBC se fera au cours de l'année scolaire 2016-2017. Cela signifie qu'à partir du 1^{er} juillet 2016, les élèves qui n'ont jamais fréquenté un centre d'éducation des adultes devraient être inscrits dans les nouveaux programmes.

Cependant, les élèves auront jusqu'au 30 juin 2017 pour compléter, dans un ancien programme, un niveau scolaire déjà amorcé. Dès qu'ils auront réussi ce niveau, ils seront intégrés dans la classe suivante du nouveau programme.

Le 30 juin 2017, tous les cours des anciens programmes ministériels d'alphabétisation, de présecondaire et du premier cycle du secondaire seront fermés. Cela implique qu'à partir du 1^{er} juillet 2017, tous les élèves, anciens et nouveaux, devront être inscrits dans les nouveaux programmes de la FBC.

Formation de base diversifiée (FBD)

L'implantation obligatoire du nouveau curriculum en FBD se fera au cours de l'année scolaire 2017-2018. Cela signifie qu'à partir du 1^{er} juillet 2017, les élèves qui n'ont jamais fréquenté un centre d'éducation des adultes devraient être inscrits dans les nouveaux programmes.

Cependant, les élèves auront jusqu'au 30 juin 2018 pour compléter, dans un ancien programme, un niveau scolaire déjà amorcé. Dès qu'ils auront réussi ce niveau, ils seront intégrés dans la classe suivante du nouveau programme.

Le 30 juin 2018, tous les cours des anciens programmes ministériels du second cycle du secondaire seront fermés. Cela implique qu'à partir du 1^{er} juillet 2018, tous les élèves, anciens et nouveaux, devront être inscrits dans les nouveaux programmes de la FBD.

Date : 2016-06-30

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 15-16-34

OBJET : NOUVEAU PROGRAMME DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

MESSAGE

Afin de favoriser un passage harmonieux entre le nouveau et l'ancien programme de français, langue d'enseignement, nous vous demandons de permettre aux élèves qui ont débuté un niveau scolaire dans l'ancien programme de compléter ce niveau avant d'être inscrits dans le nouveau programme.

Au deuxième cycle du secondaire, les élèves ont jusqu'au 30 juin 2018 pour compléter, dans l'ancien programme, un niveau scolaire déjà amorcé.

Après le 30 juin 2018 :

- Tous les élèves du deuxième cycle devront être inscrits dans les nouveaux programmes de la formation de base diversifiée (FBD).
- Afin d'identifier le cheminement qui permettra à chaque élève de remplir les exigences de sanction en langue d'enseignement de la 4^e et de la 5^e secondaire, il faudra utiliser les tableaux suivants :

4^e secondaire

Cours réussi dans l'ancien programme	Cours de la FBD à suivre	Total des unités
FRA-4061-3	FRA-4101-2 FRA-4102-1	6
FRA-4062-3	FRA-4103-1 FRA-4104-2	6

5^e secondaire

Cours réussi(s) dans l'ancien programme	Cours de la FBD à suivre	Total des unités
FRA-5141-1	FRA-5201-2 FRA-5202-1 FRA-5203-2	6
FRA-5141-1 FRA-5142-2	FRA-5201-2 FRA-5202-1	6
FRA-5142-2	FRA-5201-2 FRA-5202-1 FRA-5203-2	7
FRA-5141-1 FRA-5143-3	FRA-5203-2	6
FRA-5142-2 FRA-5143-3	FRA-5203-2	7
FRA-5143-3	FRA-5203-2 FRA-5204-1	6

Les cours doivent être suivis dans l'ordre indiqué dans ces tableaux.

Tous les cours prescrits doivent être réussis pour que le cheminement de l'élève soit considéré complet, et ce, même lorsque le total des unités d'un niveau scolaire s'élève à sept.



Date : 2016-06-30

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 15-16-35

OBJET : NOUVEAUX CODES DE COURS EN ANGLAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT DE LA 4^E SECONDAIRE

MESSAGE

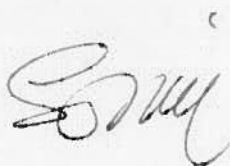
Veuillez prendre note que les codes des trois cours de la 4^e secondaire du nouveau programme d'anglais, langue d'enseignement seront changés, et ce, en raison d'une difficulté informatique.

Comme l'indique le tableau suivant, les codes présentement utilisés seront fermés le 30 juin 2016 et en remplacement de ceux-ci, de nouveaux codes seront ouverts le 1^{er} juillet 2016.

Anglais, langue d'enseignement 4 ^e secondaire	Codes initiaux fermés le 30 juin 2016	Codes corrigés ouverts le 1 ^{er} juillet 2016
Cours 1	ENG-4101-1	ENG-4111-1
Cours 2	ENG-4102-2	ENG-4112-2
Cours 3	ENG-4103-3	ENG-4113-3

Précisons qu'aucun changement n'a été apporté au contenu de ces cours, ni aux épreuves qui ont été envoyées aux responsables de la sanction des études des commissions scolaires, le 7 octobre 2015.

Ces épreuves pourront donc être administrées après le 1^{er} juillet 2016, même si les codes initiaux y apparaissent. Toutefois, les codes corrigés devront être utilisés pour la transmission des résultats obtenus après le 1^{er} juillet 2016.



Date : 2016-06-30

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 15-16-36

OBJET : NOUVEAU PROGRAMME D'ANGLAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

MESSAGE

Afin de favoriser un passage harmonieux entre le nouveau et l'ancien programme d'anglais, langue d'enseignement, nous vous demandons de permettre aux élèves qui ont débuté un niveau scolaire dans l'ancien programme de compléter ce niveau avant d'être inscrits dans le nouveau programme.

Au deuxième cycle du secondaire, les élèves ont jusqu'au 30 juin 2018 pour compléter, dans l'ancien programme, un niveau scolaire déjà amorcé.

Après le 30 juin 2018 :

- Tous les élèves du deuxième cycle devront être inscrits dans les nouveaux programmes de la formation de base diversifiée (FBD).
- Afin d'identifier le cheminement qui permettra à chaque élève de remplir les exigences de sanction en langue d'enseignement de la 4^e et de la 5^e secondaire, il faudra utiliser les tableaux suivants :

4^e secondaire

Cours réussi dans l'ancien programme	Cours de la FBD à suivre	Total des unités
ENG-4061-3	ENG-4113-3	6
ENG-4062-3	ENG-4111-1 ENG-4112-2	6

5^e secondaire

Cours réussi dans l'ancien programme	Cours de la FBD à suivre	Total des unités
ENG-5061-3	ENG-5103-3	6
ENG-5062-3	ENG-5101-1 ENG-5102-2	6

Les cours doivent être suivis dans l'ordre indiqué dans ces tableaux.

**Date : 2016-06-30**